
Hymne patriotique chanté par les républicains de Rodez, et
inséré dans l'extrait des registres transmis à la Convention, lors
de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Hymne patriotique chanté par les républicains de Rodez, et inséré dans l'extrait des registres transmis à la Convention, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 89;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40273_t1_0089_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

fable, était un composé monstrueux de l'homme et du taureau; mais, d'après l'histoire, ce monstre était un roi.

« Tels sont nos vœux, législateurs, il vous appartient de les réaliser. Quant à nous, ennemis implacables de la tyrannie, nous avons juré la soumission aux lois, parce qu'elles sont la sauvegarde de la liberté. Et si, enfermés comme Socrate, la maison d'arrêt nous était ouverte, par respect pour elles, nous n'en sortirions pas. Nos biens, nos vies, nos plus tendres affections sont à la patrie; nous saurons lui soumettre les mouvements de notre âme les plus impétueux : si un sans-culotte, quand il s'agira de sa gloire et de ses intérêts, se portait sur nous, le bras levé, nous lui dirions comme le général athénien au spartiate : « Frappe, mais écoute. » Toujours on nous verra prêts à verser notre sang, à braver tous les dangers pour sa défense, sous les traits enflammés de l'ennemi, et jusque sous la bouche du canon nous nous écrierons en mourant pour elle : *Vive la République ! vive la Montagne !*

« CABROL, président ; ITGÉ, secrétaire ; NA-JAC, secrétaire. »

Extrait des registres de la Société républicaine de Rodez (1).

Séance du 1^{er} juin de la 2^{me} décade du 2^{me} mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

Il a été fait lecture d'un extrait des registres de la Société populaire de Saint-Flour, département du Cantal, ainsi conçu :

« Le citoyen Fontanier, ex-vicaire épiscopal, demande la parole et dit :

« Je vais accomplir un des premiers devoirs de la nature, demain mes destinées seront unies à celles d'une compagne. Les républicains montagnards de Saint-Flour, qui se sont montrés constamment à la hauteur de la Révolution, ne verront pas avec indifférence un prêtre sensible et patriote, s'attacher à la société par les nœuds les plus saints de la nature et du sang. Ce serait faire injure à leur civisme et à leurs lumières, que de m'attacher à combattre, auprès d'eux, le plus absurde et le plus barbare des préjugés consacrés jusqu'ici par l'ignorance et le fanatisme. Ils ont donné une sanction si authentique et si solennelle à l'écrit philosophique que j'ai publié, il y a quelque temps, là-dessus ! Je me flatte qu'ils voudront bien aussi agréer l'hommage d'un hymne vraiment républicain, que je leur offre, comme la nouvelle expression de mes sentiments et de mes principes.

La Société accepte, avec transport, et aux acclamations d'un peuple immense, l'hommage du citoyen Fontanier, et entend la lecture de l'hymne ainsi conçu :

Air des Marseillais ; Allons enfants de la patrie, etc.

O vous, qu'en ces chaînes fatales,
Retiennent des vœux insensés,
Prêtres, cénobites, vestales,
Les jours de l'erreur sont passés. (bis)

Laissez donc là l'hypocrisie
D'un ridicule engagement,
Et que la voix du sentiment
Vous rende au monde, à la patrie.
La nature et l'hymen sont les premières lois
Le cœur,
Le cœur nous dit assez nos devoirs et nos droits.

Pourquoi par l'ouvrier suprême,
Un sexe pour l'autre fut fait.
Pourquoi sans un autre lui-même
L'homme n'est qu'un être imparfait? (bis)
Pourquoi nous naissons tous sensibles?
Pourquoi tous ces tendres desirs,
Ces involontaires soupirs
Et ces penchants irrésistibles?

Jurer d'éteindre la nature,
D'éteindre la postérité,
Pour le ciel, quelle horrible injure !
Quel crime envers l'humanité? (bis)
Oui, de la sagesse éternelle,
C'est renverser tous les desseins;
C'est fouler tous les dogmes saints
De la morale universelle.

Comme la nature en silence
Punit bien son blasphémateur.
Pour lui, désormais, l'existence
N'a plus de charme, de douceur. (bis)
Le néant dont il s'environne
Le livre à mille maux divers;
Il rompit avec l'univers,
Et l'univers l'abandonne.

Dans une âme glacée et flétrie,
Quelle peut être la vertu?
Que peut attendre la patrie
D'un cœur éteint ou corrompu? (bis)
Enfin comment faut-il qu'on nomme
L'être qui n'a point de lien?
Sans famille est-on citoyen?
Est-on citoyen sans être homme?

Le premier lien politique,
C'est d'être père, c'est d'être époux.
C'est le premier tribut civique :
Ce tribut n'est-il pas bien doux? (bis)
O noms saints d'époux et de père,
Heureux qui, sentant votre prix,
Renaît dans des gages chéris,
Dont n'a point à rougir leur mère !

Il est temps que de la licence
Se termine le trop long cours,
Et qu'à la fausse continence
Succèdent de chastes amours... (bis)
Français ! ah ! quel heureux augure,
Pour la patrie et pour les mœurs,
Quand on verra dans tous les cœurs
Triompher l'hymen, la nature !

La Société, d'après cette lecture, a arrêté la réimpression du discours du citoyen Fontanier et de l'hymne républicain qui est à la suite pour être disséminés dans le département, envoyés aux Sociétés affiliées et aux armées.

Elle a arrêté qu'elle adoptait le premier-né du mariage de ce prêtre citoyen, qu'elle lui écrirait une lettre de félicitations dont copie serait envoyée à l'Assemblée nationale et aux Jacobins de Paris avec extrait du verbal de la séance, et le résultat des offrandes qui ont été déposées sur le bureau de la Société depuis trois jours qu'elle est sortie régénérée du creuset d'un scrutin épuratoire.

Ces dons consistent en une boîte de montre d'or, dix cuillères d'argent, neuf fourchettes du même métal et quatre écus de six livres.

(1) Archives nationales, carton C. 280, dossier 769.